

Prolongation

# Protection de la couche d'ozone: le Gabon renforce sa stratégie



La préservation de la couche d'ozone...



...permet de vivre dans un écosystème équilibré...

AEE  
Libreville/Gabon

*La Journée internationale de la couche d'ozone, célébrée le 16 septembre de chaque année, l'a été au Gabon en 2017 à l'initiative de l'organisation non gouvernementale (ONG) Green Destination, en partenariat avec la direction générale de l'Environnement et de la Protection de la nature (DGEPN). Autour des échanges, le Gabon montre une fois de plus son intérêt pour le respect de l'environnement à travers des mesures renforcées.*

LA couche d'ozone se trouve dans la haute atmosphère terrestre et nous protège contre les rayonnements ultraviolets du soleil, nocifs pour les êtres vivants. L'abandon progressif des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a non seulement aidé à protéger ladite couche pour les générations actuelles et futures, mais également a contribué aux efforts déployés par le Gabon et la communauté internationale pour faire face aux changements climatiques.

Les substances appauvris-

sant la couche d'ozone sont des composés organiques simples qui contiennent 1 à 4 atomes environ de carbone, des atomes d'halogène (chlore ou fluore), et souvent de l'hydrogène. Connues sous les abréviations de CFC (chloro-fluoro-carbone), HCFC (Hydrogène-chloro-fluoro-carbone), HFC (hydrogène-fluoro-carbone) et PFC (Perfluoro-hydrocarbone), ces substances ont des propriétés physiques similaires. Ce sont des produits chimiques qui sont utilisés dans le fonctionnement des équipements comme les réfrigérateurs, les congélateurs, les climatiseurs ou les splits, les extincteurs ou des produits courants, à l'instar des shampoings ou des mousses.

**CONFERENCES-DEBATS\*** Cette année, la journée mondiale de la Couche d'ozone avait pour thème "Prendre soin de toute forme de vie sous le soleil". Au Gabon, l'événement était marqué par des conférences-débats, le 15 septembre dernier, au ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement. Plusieurs acteurs y ont pris part, dont la direction générale de l'Environnement et de la Protection de la na-

ture (DGEPN), l'ONG Green Destination et le Bureau National ozone (BNO). Mais aussi plusieurs entreprises et les importateurs des fluides frigorigènes et des appareils produisant le froid.

Le Bureau national ozone (BNO) met en œuvre des Plans de gestion et d'élimination des HCFC (PGEH), et s'est fixé un objectif ambitieux : réduire la consommation des HCFC (HydroChloCarbone) au Gabon à 35% à l'horizon 2020, et de 85% d'ici à 2035. Pour y parvenir, le BNO exécute des activités d'information et d'éducation du public, de sensibilisation des importateurs, exportateurs ou de vendeurs de ces produits et de ces équipements, de formation des douaniers aux moyens de contrôle aux frontières, des artisans du froid à la manipulation des produits frigorigènes, et à l'entretien des équipements produisant le froid. « Aujourd'hui au Gabon, une réglementation est en vigueur pour contrôler les importations et la détention des substances appauvrissant la couche d'ozone et les équipements les contenant. Cette réglementation va s'étendre aux HCFC, autres produits utilisés dans la ré-

frigération, avec un impact plus faible sur la couche d'ozone, mais avec un pouvoir à effet de serre important», a confié Bernard Landry Panzou, coordonnateur national de BNO.

**REGLEMENTATION EN VIGEUR\*** C'est ainsi qu'au cours des débats, les conférenciers ont insisté sur la nécessité pour les différents acteurs de se conformer à la réglementation en vigueur, tout en prenant conscience que de nouveaux réfrigérants sont sur le marché, et que ces derniers requéraient de bonnes pratiques pour être manipulés. A l'heure actuelle, sur tout le territoire national, neuf importateurs bénéficient d'une autorisation de détention des HCFC, même si ces produits et équipements réglementés se retrouvent chez plusieurs techniciens de froid et sont en vente dans les quincailleries. Ces derniers défient les administrations en charge de ces questions, en déclinant des invitations destinées à les former, les informer et à les sensibiliser.

La lutte de la dégradation progressive de la couche d'ozone devrait donc intéresser et interpeller tout être humain, et tout acteur, quel que soit son niveau

décisionnel. « Les acteurs de la société civile dans toutes leurs composantes ont le devoir de sensibiliser, d'accompagner et de relayer toutes les informations qui concourent au bien-être et, dans le cas précis, à l'atteinte de l'objectif fixé par le BNO. Si tous ces acteurs jouent leurs rôles et travaillent en synergie, on notera clairement une inversion de la courbe en termes de réduction des importations et d'accaparement des alternatives disponibles. C'est d'ailleurs dans cette perspective que notre ONG, spécialisée dans l'éducation environnementale, est prête à jouer sa partition en initiant et facilitant cet échange entre les différents acteurs du froid et les experts du BNO», a expliqué Maurice Likeng. Cette conférence a donc permis d'apporter des éclairages aux participants et de les inviter à être arriérés aux nouvelles exigences en matière de détention de ces gaz à effet de serre, dangereux pour la couche d'ozone. Ainsi, chacun a apporté sa modeste contribution à l'élévation du débat.

Il s'agissait beaucoup plus d'attirer l'attention des pouvoirs publics et de la communauté internatio-

nale, « afin qu'elle maintienne le cap dans son engagement à préserver la couche d'ozone par une gestion concertée et partagée des substances qui l'appauvrissent», a souligné Lynn Manuella Akué du BNO.

**TRAITES\*** Il est à rappeler que suite à la mise en évidence de l'appauvrissement de la couche d'ozone, au début des années 70, deux traités internationaux pour sa protection, la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal, ont été négociés sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) et signés respectivement en 1985 et 1987.

Ces traités ont été ratifiés par la plupart des pays du monde. Ils ont ainsi permis d'obtenir, comme premiers résultats, une réduction de plus de 80% de la production et de la consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone. En 1994, l'Assemblée générale de l'ONU, dans sa résolution n°49/114 du 19 décembre, a proclamé le 16 septembre, date anniversaire de la signature, en 1987, du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.



... afin d'éviter des catastrophes naturelles telles des inondations.



Les acteurs de la protection de l'environnement au sortir de la journée mondiale de la couche d'Ozone.

Photo : AEE

Photo : AEE

Photo : D.R

Photo : AEE